

Vol. 42, no 5, 23 novembre 2016

La surembauche phase 2!

Jean Fournier, président
.....

Depuis quelques semaines, il est question d'ETC dépensés en trop. Les professeures et les professeurs ne sont pour la machine collégiale, que des ETC : une courte abréviation qui représente LE poste de dépenses le plus onéreux au sein de l'organisation.

Ces trois dernières années, ce poste a été « dans le rouge ». La direction a trop dépensé pour ce que nous recevions. Des décisions d'injecter des ressources ont été prises sans avoir la disponibilité financière réelle pour le faire : trop de charges d'enseignement ont été attribuées! Quand les directions entre elles oublient de se signaler des débordements, voilà ce que cela produit! L'effet premier de ces mauvaises décisions répétées, ce sont des collègues précaires qui ne seront pas avec nous cet hiver, l'automne prochain, etc.

Une juste colère!

Et maintenant, que devons-nous faire, dire et réclamer?

- 1- Nous devons exprimer notre colère.
- 2- Nous devrions avoir droit à une reconnaissance de l'erreur.
- 3- Les directions doivent revoir leurs modes de communication.
- 4- Finalement, nous devons être impliqués dorénavant à chacune des étapes d'octroi des ressources enseignantes.

Ces éléments ont été exprimés à la direction. La réponse de la direction en regard de notre juste colère est venue, misant principalement sur la collaboration, la communication et la confiance, le travail en mode « solutions » ...

En regard du 4^e élément, nous avons rencontré la direction afin de clarifier la voie à suivre. Le chemin à prendre nous semble clair. **NOUS DEVONS ÊTRE ENGAGÉS À CHACUNE DES ÉTAPES DE MONTAGE DU PROJET DE LA TÂCHE.** Il ne faut plus nous retrouver confrontés collectivement à un tel cul-de-sac. C'est trop frustrant et désagréable, voire injuste. Ainsi, les ressources ne doivent plus être gérées dans des bureaux avec des portes fermées. De ce fait, il faut redire à la direction comment nous entendons travailler : **ÉQUITÉ ET TRANSPARENCE.** Ce que nous voulons, c'est un véritable travail de fond d'ici le printemps prochain, paritaire, d'égal à égal, en fonction du cadre conféré par la convention collective : c'est notre mandat voté en assemblée jeudi dernier.

Il n'y aura pas une seconde fois!

Il ne devra pas y avoir une seconde erreur de la sorte. Notre DG affirmait, lors de sa présentation à la récente journée pédagogique, que des erreurs peuvent être commises, mais ne doivent pas se répéter! Ça suffit !!!

Dans ce numéro :

Consultation sur la PIEA jusqu'au 12 décembre	2
Propositions adoptées aux assemblées générales des 11 et 17 novembre 2016	3
Calendrier syndical	4
Kiosques FONDACTION	4

Maintenant, les départements se font « imposer » des choix douloureux pour cet hiver. Nos CI seront accotées à 85. Des projets vont devoir fonctionner au ralenti, voire disparaître. Des précaires, profs au sein de nos équipes depuis quelques années, ne seront pas au rendez-vous... Dans les assemblées départementales, les décisions sont prises, ou à compléter rapidement cette semaine. Au besoin, vous savez où nous trouver ; il faut nous interpeller si la révision du projet de tâche est problématique.

Pour que le train demeure sur ses rails, la voix des départements et celle du syndicat devront être claires, cohérentes et affirmatives, dans un contexte où il faut réduire les ressources enseignantes attribuées. Nous avons un mur à contourner : il faudra trouver un moyen de le passer en limitant les dommages. Dans cette foulée, nous avons en main le mandat de convenir avec la direction d'un mode de répartition des ressources. Le travail est devant nous. Nous y reviendrons en assemblée syndicale cet hiver.

Demeurons solidaires et unis!

Consultation sur la PIEA jusqu'au 12 décembre

Charles Gagnon, 2^e vice-président aux affaires pédagogiques

Compte tenu de la charge élevée de travail qui doit être accomplie actuellement par les départements, la Direction des études a décidé de prolonger la période de consultation au sujet des deux politiques pédagogiques du collège qui font l'objet d'un processus de révision et d'actualisation : la PIEA et la PIEP. Dans le cas de la seconde politique, la consultation ne s'effectuera que tard au printemps prochain. En ce qui a trait à la PIEA, la consultation en cours sera prolongée de deux semaines, soit jusqu'au 12 décembre (plutôt que le 28 novembre).

Voici donc comment pourraient s'articuler les travaux à faire autour de ce projet de politique.

- Vous avez jusqu'au 12 décembre pour faire parvenir vos commentaires à madame Sylvie Doucet, à la DASE.
- Les membres de la commission des études en discuteront le 31 janvier pour une adoption souhaitée au CA (conseil d'administration) du 15 février 2017. Il sera donc encore possible, entre le 12 décembre et le 27 décembre de soumettre vos commentaires et avis à vos représentants à la commission des études. <http://sprofs-cegeptr.com/wp-content/uploads/2016/05/Membres-des-comit%C3%A9s-2016-2017-1.pdf>
- De son côté, l'Exécutif syndical essaiera d'offrir une période de discussion sur cette question s'il est en mesure de tenir une nouvelle assemblée générale d'ici la fin janvier.

À quelles composantes de la PIEA devriez-vous être particulièrement attentifs?

Section 5

Il semble logique de considérer que la section 5, présentant les principes de l'évaluation des apprentissages, est la plus importante. Parmi ces principes, soulignons celui qui redéfinit le rôle de l'évaluation sommative (art 5.1) dans l'apprentissage, celui qui porte sur le caractère individuel (art. 5.4) de l'évaluation et, enfin, celui concernant la responsabilité du professeur dans l'attribution des notes (art 5.3).

Section 6

D'autres articles doivent cependant être examinés de près. Ainsi, l'article 6.1, concernant les règles départementales, rappelle une responsabilité des départements, définie dans la convention collective, selon laquelle ces derniers doivent se doter de règles à propos de l'évaluation des apprentissages.

Les départements seront prochainement invités à réfléchir aux règles départementales qui sont actuellement les leurs, à leur conformité ou à leur complémentarité avec la PIEA, et à apporter les ajustements qui s'avèreraient nécessaires.

L'article 6.5 peut également faire l'objet d'un examen attentif puisqu'il présente des modifications concernant l'évaluation synthèse de cours : ainsi, l'ESC doit toujours compter pour 40 % des points, mais elle pourra, dans certaines conditions, compter pour moins. De plus, dans la plupart des cas, elle se réalisera dans le cadre de la semaine d'examens, mais elle pourrait également se faire autrement si la vérification de l'atteinte des objectifs du cours s'évalue plus efficacement dans un autre cadre ou sous une autre forme.

Section 7

L'article 7.1, quant à lui, définit les responsabilités du département en plaçant cette instance au centre de la question de l'évaluation. En 7.1.4, il est entre autres indiqué que, conformément à la convention collective, l'assemblée départementale adopte le plan de cours.

Il s'agit là, à mon avis, de la plupart des éléments clés à considérer dans le cadre de la consultation au sujet de la PIEA. N'hésitez pas à transmettre vos commentaires au sujet de la PIEA ou à communiquer avec moi si vous désirez des précisions.

Propositions adoptées aux assemblées générales des 11 et 17 novembre 2016

- Surembauche

Que l'Assemblée générale mandate les professeures et les professeurs siégeant au CRT et l'Exécutif syndical pour qu'ils expriment l'indignation collective en regard de la mauvaise gestion de l'enveloppe enseignante.

Que l'Assemblée générale mandate les professeures et les professeurs siégeant au CRT d'accepter l'utilisation d'une partie de l'enveloppe EESH/EBP (S024) pour des projets liés à la réussite des étudiantes et étudiants.

Que l'Assemblée générale mandate les professeures et les professeurs siégeant au CRT et l'Exécutif syndical pour qu'ils négocient avec la partie patronale les modalités de récupération de l'enveloppe enseignante (notamment l'idée d'une récupération devant s'effectuer sur plusieurs sessions).

Que l'Assemblée générale demande à la direction :

- de respecter la convention collective dans le processus de résorption de la surembauche;
- d'intervenir dans le dossier de la surembauche avec une préoccupation de transparence et d'équité.

- Politique institutionnelle des services adaptés

Que l'Assemblée générale mandate le CRT syndical et l'Exécutif pour qu'ils réalisent, avec la direction, des travaux devant mener à l'élaboration d'un mode de répartition de l'enveloppe enseignante s'appuyant sur l'équité et la transparence;

Que le CRT syndical et l'Exécutif soumettent à l'Assemblée générale, au cours de la session hiver 2017, des propositions permettant la mise en œuvre dudit mode de répartition pour le projet de tâche 2017-2018.

CALENDRIER SYNDICAL

Assemblée générale

L'assemblée générale prévue ce vendredi 25 novembre est annulée.

Dîner des précaires

Le dîner des précaires a été reporté au jeudi 1^{er} décembre, 11 h 35, au local HA-3315 (Pavillon des Humanités).

KIOSQUES FONDACTION



plus qu'un REER

LE REER FONDACTION : AVANTAGEUX ET SOCIALEMENT RESPONSABLE !

Préparez votre retraite et soutenez les entreprises québécoises.

Profitez des crédits d'impôt de 35%*, en plus de la déduction REER, avec Fondation. De plus, vous soutenez le développement durable du Québec. Épargnez facilement tout en donnant du sens à votre argent.

DONNER DU SENS À L'ARGENT

POUR EN DISCUTER, VENEZ NOUS RENCONTRER DE 9 H À 16 H

- ✓ Le mercredi 30 novembre au local du syndicat (HF-2010) aux Humanités
- ✓ Le jeudi 8 décembre près du bureau du gardien aux Sciences

Contactez-nous : François Poirier – 819 266-2946 – francois.poirier@fondaction.org

fondaction.com

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI



Syndicat des professeur-e-s du Cégep de Trois-Rivières
3500, rue de Courval, Trois-Rivières, Québec G9A 5E6
Tél. : (819) 376-9555 / Télécopieur : (819) 376-2072

fneeq 